

LIBRAMONT foire

Notre équipe Traçabilité est à votre disposition pour répondre à vos questions et demandes (démos sur place).

Grâce au portail CERISE, de nombreux éleveurs et utilisateurs des outils informatiques sont déjà sensibilisés à la dématérialisation des opérations de traçabilité suivantes :

- naissances
- sorties
- commandes de matériel et de marques auriculaires perdues
- ... et nouveauté depuis peu, les achats aussi peuvent désormais être encodés ! Si vous achetez souvent des animaux, pour votre facilité, vous avez la possibilité de scanner les documents de circulation au moyen d'un très pratique lecteur code-barres, disponible sur commande à l'ARSIA.

Les avantages ? Des délais raccourcis, des données rapidement vérifiées, moins d'erreurs de notifications et des réductions de coûts. De plus vous avez accès à votre registre troupeau ainsi qu'à divers synthèses / rapports.



L'application Mobile CERISE présente pratiquement les mêmes options que le portail CERISE, tout en étant encore plus intuitive et conviviale, et offrant l'avantage d'avoir toujours avec soi toutes les informations de son troupeau.

En encodant et éditant les mouvements de vos animaux vous-même, l'économie moyenne annuelle réalisée sur les frais d'enregistrement pour un troupeau de 150 bovins est d'environ 400 € par an... et en plus, c'est un gain de temps par rapport aux délais postaux et un risque moindre d'erreurs.

ET À PART ÇA, QUOI DE NEUF SUR LE STAND DE L'ARSIA ?

Notre stand se trouve dans le HALL 1

Connaissez-vous les AUTOVACCINS et leurs utilités ?

Comment réagiriez-vous si le MYCOPLASME s'invitait dans votre troupeau ?

Participez à notre Concours... un plan de lutte à gagner* !

Connaissez-vous le SDRP et son plan de lutte proposé sur base volontaire ?

Concours SDRP... des salopettes de travail à gagner!

SANTÉ ANIMALE

LE FUTUR DES AUTOVACCINS EN EUROPE

Les 18 et 19 avril derniers, l'ARSIA participait à la réunion annuelle des Fabricants Européens d'Autovaccins (EMAV) tenue cette année à Paris.

L'EMAV est une association qui réunit les intérêts des principaux producteurs européens d'autovaccins destinés tant aux animaux d'élevage que de compagnie et exotiques. L'ARSIA est membre de l'EMAV depuis 2019, année de sa création. Le fait d'être inclus dans ce « club » discret mais très actif en coulisses est à la fois un honneur et un avantage crucial pour notre asbl. En effet, cela nous donne l'occasion de faire partie des nombreux acteurs qui travaillent à définir le futur des autovaccins en Europe.

A l'issue de la réunion, son président le Dr. Klaus-Peter Behr a déclaré 2022 année faste pour l'EMAV ; en effet, d'importants projets ont pu être finalisés, telle la publication de l'article sur les positions clés des fabricants relatives à la future mise aux normes « Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF, ou GMP en anglais) » de la production

des autovaccins au sein de l'Union Européenne. Selon son président, l'image de l'EMAV en tant qu'acteur à part entière de l'effort européen d'harmonisation s'en est trouvé renforcé. L'on a tendance à oublier que l'autovaccination est une thérapie dont les origines remontent à la genèse des sciences vaccinales ; c'est donc un principe thérapeutique qui a largement fait ses preuves. L'usage des autovaccins fut longtemps en déclin, ayant subi la concurrence de l'utilisation généralisée des antibiotiques et l'avènement de multiples nouveaux vaccins commerciaux dans la sphère vétérinaire. Cependant, ces dernières années ont vu une recrudescence des autovaccins sur le marché du médicament vétérinaire, largement due à la rationalisation de l'usage des antibiotiques et à l'apparition de souches pathogènes mutantes peu ou moins sensibles à la couverture immunitaire offerte par les vaccins commerciaux.



Infos
Tel : 083 23 05 15 (option 5)
Email : autovaccin@arsia.be

L'ARSIA, dans le cadre de son rôle d'acteur incontournable de la santé animale en région wallonne, produit et positionne des autovaccins vétérinaires bactériens en Wallonie depuis 1977 ; elle est d'ailleurs le seul producteur d'autovaccins en région francophone. Cet état de chose est le reflet de l'importance que revêt « l'outil prophylactique autovaccin » tant aux yeux de l'ARSIA qu'à ceux de ses partenaires en élevage.

Cette importance s'en trouve d'autant renforcée ces dernières années par la crise sanitaire mondiale causée par l'antibiorésistance et la volonté croissante d'utiliser des solutions thérapeutiques alternatives. Il faut cependant savoir que la réglementation n'autorise l'usage des auto-

vaccins que lorsqu'un vaccin commercial adéquat n'est pas disponible. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, cette situation de carence se présente relativement fréquemment et peut être due à divers facteurs tels la rupture de stock temporaire ou l'abandon définitif de la production du vaccin commercial. Il existe également des germes contre lesquels il n'existe tout simplement pas de vaccin commercial. En termes de qualité de la production, la devise de l'ARSIA est « un autovaccin, c'est d'abord un bon diagnostic ». En effet, c'est la bactérie responsable de la maladie dans le troupeau qui va elle-même être à la base de la fabrication de l'autovaccin ; il en résulte donc généralement un produit très « antigéniquement » adapté

à la réalité du troupeau. Enfin la gamme des autovaccins vétérinaires, mis à disposition des acteurs du monde de l'élevage par l'ARSIA afin d'empêcher ou de réduire certaines nouvelles infections dans les troupeaux, ciblent des bactéries pathogènes variées ; on y trouve ainsi les mycoplasmes qui causent des infections respiratoires, les entérobactéries à l'origine de diarrhées ou encore des combinaisons de ces derniers.

Last but not least: de nouveaux autovaccins contre certaines pathologies dépourvues de solutions vaccinales sont à l'étude au sein de notre équipe de Recherche et Développement !

SANTÉ DES BOVINS

MYCOPLASMOSE BOVINE

Notre équipe répond à vos questions sur le stand de l'ARSIA, à la Foire de Libramont!

Rendez-nous visite à Libramont pour tenter de remporter un plan lutte*!

Responsable de la mycoplasmosse bovine, *Mycoplasma bovis* (*M. bovis*) est une bactérie particulière qui donne du fil à retordre sur le terrain comme au laboratoire. D'une part par les nombreux symptômes qu'elle peut générer chez le bovin infecté, d'autre part car elle exige des besoins spécifiques pour sa culture. Ce n'est pas tout... Dépourvue de paroi cellulaire, elle résiste naturellement à de nombreux antibiotiques qui agissent précisément via la paroi des bactéries. Par ailleurs, sa grande capacité de mutation explique sa résistance croissante aux antibiotiques. Il ne faut dès lors jamais se satisfaire d'un usage systématique d'antibiotiques pour contrôler *M. bovis*!

Des symptômes multiples... ou absents

La **pneumonie** est le signe classique, soit aiguë (avec symptômes pouvant être légers), soit chronique, accompagnée d'amaigrissement et d'abcès pulmonaires.

D'autres nombreuses expressions cliniques peuvent apparaître, selon l'âge de l'animal. Chez le veau? Pneumonie, otite, arthrite, conjonctivite, méningite, myocardite, abcès, ... Chez l'adulte? Mammite, arthrite, pneumonie, conjonctivite, infection génitale, « clavier », avortement (ce dernier symptôme n'est toutefois pas encore clairement établi).

Attention, il peut aussi n'y avoir... aucun symptôme, ce qui « masque » un bovin pourtant contaminateur!

Contamination: d'une ferme ou d'un animal à l'autre

De ferme en ferme, c'est d'abord et surtout via l'introduction ou la réintroduction d'un animal infecté, à la suite d'un achat, d'une foire ou d'un concours.

Le lait et le colostrum de l'élevage voisin étant de potentiel vecteurs, leur utilisation est déconseillée.

La contamination par le sperme est un risque décrit dans la littérature. Mais au labo de

l'ARSIA, *M. bovis* n'y a jamais été identifié. En réalité, la transmission par un taureau est liée à la saillie via les sécrétions du fourreau, plutôt que par insémination artificielle.

Enfin, comme pour nombre de germes, l'hygiène stricte au niveau des supports « inanimés » tels que bottes, bêtaillère, seaux, ... mérite toute l'attention des intervenants: éleveur, marchand, vétérinaire, visiteur ...

D'animal à animal, la transmission la plus franche est par contact direct, de muflle à muflle.

Le lait est hélas un facteur de risque élevé pour les veaux, notamment le lait écarté; s'il contient des cellules, ce peut précisément être lié à la présence de *M. bovis*. L'hygiène au moment de la traite est primordiale. Attention toutefois au colostrum: n'en privez pas vos veaux. Dans le cadre d'une étude menée à l'ARSIA, notre laboratoire y a exceptionnellement détecté *M. bovis*, alors que les échantillons provenaient de fermes infectées. Le risque de transmission est tellement faible que priver un veau du colostrum issu de la ferme, serait dans la plupart des cas autrement plus dommageable pour son immunité.

Vaccination?

A ce jour, il n'y a pas de vaccin commercialisé en Belgique, au contraire de la France. Mais l'ARSIA produit un autovaccin, à partir de la souche de l'élevage infecté. La souche d'un élevage n'est en effet pas celle de l'élevage voisin, vu la haute possibilité de mutations décrite plus haut. La culture du mycoplasme multipliée sur bouillon est ensuite inactivée puis conditionnée pour être administrée aux bovins.

Nous avons récemment évalué les premiers retours auprès de 50 éleveurs ayant recouru à l'autovaccination *M. bovis*. La démarche et son efficacité ont été « notées » 8 sur 10 par les participants à notre enquête. L'innocuité de l'autovaccin est entière, si ce ne sont parfois des gonflements au point d'injection, certes peu esthétiques mais sans gravité.

Ce n'est pas toutefois pas LA solution miracle. Il faut réfléchir aussi globalement et avec l'aide de votre vétérinaire au management de l'élevage, à la présence éventuelle d'autres germes qui par effet immunodépresseur favorisent la mycoplasmosse bovine et enfin aux carences alimentaires défavorables à une bonne immunité.

LUTTER, avec l'aide de l'ARSIA

Sur base volontaire, le plan de lutte est destiné aux exploitations qui souhaitent réduire la circulation de *M. bovis* et ouvert à toutes mais en priorité à celles dont les bovins présentent des signes cliniques ou éventuellement qui (auto)vaccinent déjà.

Les conditions d'accès reposent soit sur une analyse PCR soit sur une culture, confirmée positive au cours des trois dernières années.

Étapes

Bilan initial

- Bilan global: prise de sang de tous les bovins de plus de 6 mois pour une analyse ELISA.
- Photos *M. bovis*: sur 9 veaux de moins de 3 mois et 9 veaux entre 3 et 6 mois, via un dosage sanguin des AC et les écouvillons des 2 naseaux.

Quelle stratégie?

Lors d'une visite d'exploitation annuelle, les résultats sont analysés avec le vétérinaire de l'exploitation et l'éleveur. La stratégie de lutte et les mesures de prévention sont ensuite discutées. Selon les résultats, face à une prévalence de plus de 10%, on s'oriente vers la vaccination générale, face à une prévalence de moins de 10%, on se dirige soit vers un plan de réforme soit vers un plan de vaccination, selon la décision de l'éleveur.

• Vaccination

Tous les bovins doivent être auto-vaccinés pour espérer une diminution de la circulation du germe et de la contamination, selon un schéma vaccinal précis. Ceci fait, un suivi annuel est assuré, lequel consiste à tester tous les bovins ou en partie (à définir dans le plan de lutte) en PCR par écouvillons et avec pool des échantillons. Notons bien ici que les échantillons prélevés dans le cadre du « maintien IBR » seront exploités

aussi pour le plan de lutte *M. bovis*, ce qui réduit la charge des prélèvements. 2 bilans consécutifs entièrement négatifs donnent le feu vert pour une vaccination dégressive, en ne vaccinant plus que les bovins déjà vaccinés.

• Réforme

1 bilan annuel est effectué pendant 5 ans. Les résultats de 2 bilans annuels consécutifs sont analysés pour décider des bovins à réformer. Si tous les tests ELISA sont négatifs, le troupeau peut obtenir un statut « favorable ».

Un investissement

La mise en place du plan de lutte est vite rentabilisée. Il s'agit d'un investissement pour le contrôle de la maladie afin de mettre en place de bonnes pratiques de biosécurité et de déterminer quand peut être cessée la vaccination. En effet, si la vaccination seule permet déjà d'obtenir de bons résultats, elle a également un coût. Le plan doit donc être considéré comme un investissement gagnant sur le long terme, si le choix de la lutte s'était porté sur la vaccination.

Objectifs du plan de lutte de l'ARSIA

Réduire la circulation de *M. bovis* dans les troupeaux infectés en:

- réduisant les contaminations « internes »
- évitant les contaminations « externes »
- structurant l'utilisation des outils disponibles: tests ELISA et PCR, autovaccins.

Le risque le plus élevé: les achats

Dans le cadre du plan de lutte, la quarantaine doit être respectée.

A la vente: 2 tests ELISA et PCR, via un kit vente ou au moins pour la valence *M. bovis*, avant l'achat.

A l'achat: 2 tests ELISA et PCR. L'animal reçoit sa première dose d'autovaccin, s'il est en plan de vaccination. 2 tests ELISA et PCR, à la seconde prise de sang IBR.

Le plan de lutte contre la mycoplasmosse bovine, en bref

- Réservé aux cotisants **arsia***
- Signature d'un [contrat « Plan de lutte M. bovis »](#), téléchargeable sur arsia.be/documents
 - Permet l'accès aux ristournes: 50% sur les analyses ELISA et les PCR
 - Engagement pour 5 ans
 - Lors d'une réforme, quelle que soit la stratégie, les bovins positifs ELISA ne peuvent pas être vendus pour l'élevage.
- L'enveloppe **arsia*** prévue est limitée. De facto le nombre de troupeaux sera limité aussi et une sélection probable selon le nombre des demandes.
- **Intéressé.e?** Contactez notre équipe vétérinaire
Tél: 083 23 05 15 ext 4
Mail: admin.santé@arsia.be

*Analyses offertes

BULLETIN ÉPIDÉMIOLOGIQUE

Ehrlichiose bovine et avortement estival

Au pâturage, de nombreuses maladies peuvent être transmises aux bovins exposés à une série de vecteurs: culicoïdes, taons, mouches, tiques, etc...

L'ehrlichiose bovine en fait partie et représente un véritable fléau en période estivale. Lorsque les conditions climatiques sont propices aux tiques, il s'agit même de la première cause d'avortements chez nos bovins, en plus d'autres symptômes majeurs à l'impact économique non négligeable.

Exclusivement transmise par des tiques, cette maladie appelée aussi « Fièvre des pâtures » ou « Maladie du gros paturon » est due à une bactérie (*Anaplasma phagocytophilum*) qui s'attaque aux globules blancs et réduit les défenses immunitaires. La présence de haies, d'herbes hautes ou la proximité de forêts sont favorables au développement des tiques. Certaines pâtures sont donc plus à risque que d'autres.

Depuis 2013, nous réalisons le diagnostic d'ehrlichiose bovine et la surveillons. Nous observons classiquement deux pics manifestes, le premier au mois de juin et le second, plus important encore, de septembre à novembre. La période à risque couvre toutefois toute la saison de pâturage, comme le montre le graphique 1.

Les signes

Même si la mort de l'animal est rare, la maladie peut l'impacter. Comme ses autres « surnoms » l'indiquent, l'ehrlichiose est caractérisée par une **forte fièvre** (jusqu'à 41°C) accompagnée d'anorexie et d'abattement, d'une **chute brutale de production laitière** chez les adultes en lactation et d'**avortements**. Sur certains animaux, il peut être aussi observé de gros paturons entraînant une démarche ébrieuse.

Encore une maladie transmissible aux humains ?

Et oui, une de plus, même si relativement peu de cas sont rapportés chaque année en Belgique, l'humain s'infecte également via une morsure de tique contaminée ; il s'agit de l'anaplasmose granulocytaire humaine. La période d'incubation est de 7 à 14 jours et les symptômes les plus fréquemment décrits sont de la fièvre, des maux de tête sévères, des douleurs musculaires, des symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, anorexie) et dans moins de 10 % des cas, une éruption cutanée.

Aux USA, cette maladie est plus fréquente que dans nos contrées et est fatale dans 1 % des cas. Savoir qu'une exploitation est affectée et qu'une zone est à risque permet aux personnes exposées d'être davantage attentives aux symptômes et de se protéger des morsures de tiques (manches longues, pantalons, etc.).

Est-elle présente uniformément sur tout le territoire ?

La transmission de la bactérie étant intimement liée aux tiques, nous constatons une certaine concentration de cas en Wallonie. Ceci pourrait s'expliquer par un environnement propice aux vecteurs qui nécessitent la présence d'une série d'hôtes divers pour se nourrir (cervidés, rongeurs, etc.).

Le risque d'avortement bovin est plus élevé en provinces de Liège, Namur et Luxembourg par rapport au Hainaut et au Brabant wallon. La proportion d'avortements dus à ce pathogène est 3,48 fois plus importante au sein de ces 3 provinces.

Comment l'identifier chez les bovins ?

La maladie affecte rarement un seul animal du troupeau ! La surveillance des animaux est primordiale afin d'en dépister les premiers signes, appeler son vétérinaire et faire les prélèvements nécessaires au diagnostic. Ce dernier permettra de mettre en place des mesures préventives et curatives pour limiter l'impact de la maladie.

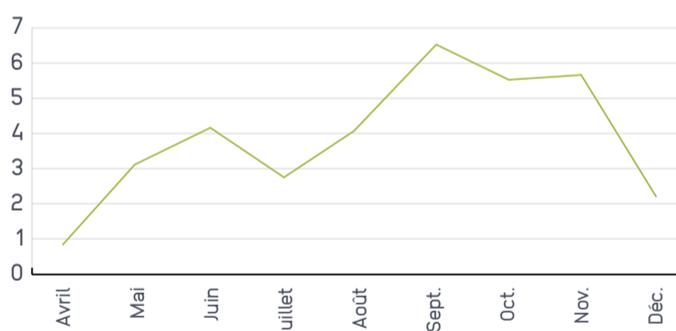
Que faire ?

Soyez particulièrement attentifs aux **pâtures à proximité de bois et de haies** (débranchage, clôture, ...), dans lesquelles les bovins ont **plus de risques d'être mordus par les tiques**. Le mieux est sans doute de ne pas y laisser paître vos vaches gestantes, dans la mesure du possible... Même si elle peut affecter tous les bovins quels que soient l'âge ou la race, les bovins femelles de 2-3 ans sont plus sensibles à l'infection car plus fréquemment « naïfs ». Nous avons également constaté que les bovins de type viandeux sont davantage infectés ; peut-être à cause d'un pâturage dans des zones plus à risque ?

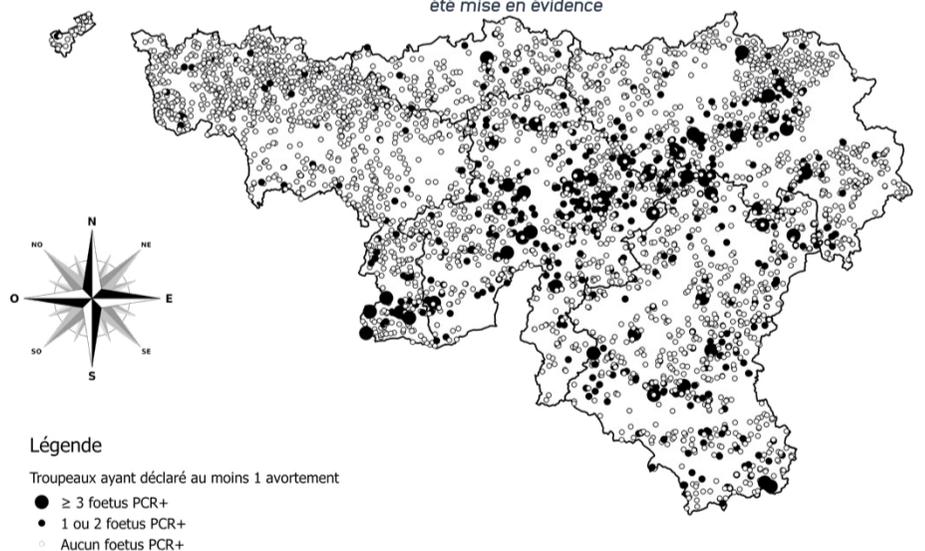
Votre vétérinaire pourra vous conseiller l'utilisation d'un répulsif contre les tiques.

Enfin, considérant que les animaux atteints peuvent développer une immunité, certains experts recommandent de faire pâturer les jeunes bovins avant leur première gestation dans les prairies à risque afin qu'ils s'immunisent le plus rapidement possible.

Graphique 1:
Evolution mensuelle du taux moyen de fœtus infectés par l'ehrlichiose bovine de 2013 à 2022



Carte 1:
Répartition géographique wallonne des exploitations bovines où l'ehrlichiose a été mise en évidence



Que faire en cas d'avortement ?

Dès le premier cas et sans tarder, **contacter votre vétérinaire d'épidémiologie** et **contacter l'ARSIA** pour demander le passage gratuit de la camionnette si le transport de l'avorton est nécessaire.

- soit en téléphonant au 083 23 05 15
- soit en envoyant la 1^{ère} page du document rempli « FORM 45 » (disponible sur le site internet de l'ARSIA) à ramassage.cadavre@arsia.be
- soit en faxant la 1^{ère} page du document « FORM 45 » au 065 39 97 11

En déclarant vos avortements, vous nous aidez à assurer une vigilance collective et nous vous aidons à en élucider la cause, sans frais de ramassage et de laboratoire. Protéger vos bovins, c'est aussi vous protéger en mettant en évidence de nombreuses maladies transmissibles à l'homme !



Dr. Laurent Delooz
Tel : 083 23 05 15 (option 4)
Email : avo@arsia.be